

INTERVENTION

Jean-Marc BOYER

Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Bienvenue à tous, Monsieur le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, chers collègues, chers étudiants, mesdames, messieurs.

Je vous dirais tout d'abord tout le plaisir que j'ai de vous accueillir dans cet amphithéâtre pendant ces deux journées. Diverses interventions vont nous permettre de faire le point sur la situation de la Nouvelle-Calédonie au regard du droit constitutionnel. Cet amphithéâtre, c'est le symbole par excellence de la transmission du savoir. C'est le cœur de notre campus, de cette jeune université. Un campus qui se développe, grâce au soutien important des collectivités de la Nouvelle-Calédonie, et qui aura dans quelques années j'en suis sûr une activité encore plus dense, toujours tournée vers l'extérieur. L'organisation de conférences, de séminaires, de colloques continuera d'être encouragée car c'est la marque des universités dynamiques que de s'ouvrir et d'ouvrir son savoir académique à l'ensemble des citoyens, quel que soit leur âge, leur origine sociale, professionnelle ou encore leur centre d'intérêt.

Produire du savoir d'abord. C'est en cette occasion avoir l'honneur et le privilège d'accueillir d'éminents collègues de métropole dont le regard sur la situation constitutionnelle de la Nouvelle-Calédonie sera très instructif. Mais c'est également donner la parole à nos juristes de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, qui ont non seulement permis la tenue de ce colloque mais qui vont également contribuer à la richesse des débats par leur connaissance des réalités locales.

Conserver le savoir ensuite, grâce à la captation des débats que vont assurer nos techniciens et nos ingénieurs et à la mise en ligne sur notre site. Je profite de l'occasion pour rappeler que notre établissement travaille dans le cadre d'une stratégie globale pour le numérique au développement de l'accès en ligne des conférences et des colloques qui se tiennent ici. C'est bien sûr une des grandes missions de l'université que de conserver et diffuser le savoir par tous les moyens que l'époque offre. À ce propos, je tiens à remercier les moyens déployés par Radio Djido pour retransmettre l'intégralité de nos débats durant les deux jours du colloque.

Transmettre le savoir enfin, en ouvrant ce colloque au plus grand nombre : aux simples citoyens, aux décideurs politiques ou représentants d'organisations syndicales, et bien sûr aux étudiants. Ces derniers pourront mesurer ainsi que, au-delà des cours, l'université permet de s'ouvrir et permet également de poursuivre leur

travail de réflexion de futurs juristes. C'est là que l'universalité des propos universitaires prend tout son sens et toute sa valeur.

Il faut bien admettre que ce colloque revêt un intérêt de premier ordre pour la Nouvelle-Calédonie, tant la question de son avenir institutionnel est présente dans notre quotidien. Comprendre comment s'acquiert, se transmet, s'exerce le pouvoir politique est un long chemin que les responsables politiques connaissent bien. Ce chemin est constitué d'étapes : hier les accords de Matignon, aujourd'hui l'Accord de Nouméa, lesquels constituent des bornes visibles de la construction de notre autonomie. Mais il ne faut pas oublier ces bornes moins visibles qui jalonnent le chemin de l'évolution institutionnelle au gré de l'action politique et des destins des hommes. Et puis il y a des pauses, des moments de réflexion dépassionnés, au pied d'un arbre, au coin d'un feu, ou comme aujourd'hui dans l'amphi 400 de l'UNC, où chacun est invité, sans esprit de polémique, à écouter d'autres points de vue et à prendre du recul. Je crois que ce colloque constitue précisément un de ces instants privilégiés durant lesquels la science et les chercheurs que nous sommes proposeront des analyses à charge pour ceux qui ont les responsabilités de la Nouvelle-Calédonie entre les mains d'en faire l'usage qu'ils souhaitent.

L'organisation de ce colloque vient à propos illustrer la place qu'occupe aujourd'hui l'UNC dans le paysage calédonien. Elle est au cœur du développement, de la formation supérieure et de la recherche pour notre territoire. L'Accord de Nouméa l'inscrit comme l'acteur référent dans ces domaines. Monsieur le président du Gouvernement, votre présence aujourd'hui parmi nous, c'est bien évidemment le témoignage de votre attachement à l'Accord de Nouméa mais c'est aussi le témoignage de toute la considération que vous portez à cet établissement et à l'ensemble des personnels qui le servent.

Ce magnifique outil de développement doit recevoir le soutien de tous. Ceux qui ne l'ont pas compris ou qui sciemment tentent de lui nuire ne font que nuire au futur de la Nouvelle-Calédonie.

Ce colloque de droit aujourd'hui, un autre qui s'ouvre demain en biologie, deux soutenances de thèse cette semaine, traduisent la vigueur et la pluridisciplinarité de nos activités de recherche et contribuent à montrer que l'excellence universitaire est aussi une réalité en Nouvelle-Calédonie.

Je conclurai en remerciant le Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE) pour l'organisation de ce colloque, son organisateur bien évidemment, mon très cher collègue Christophe CHABROT, l'État et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie bien entendu, pour leur soutien.

Bon colloque et bons travaux à tous. Je vous remercie.